



MUNICIPALITE

PREAVIS N°30/2023 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Ma. 28 novembre 2023 – 18h30	HDV salle 6
COFI - Finances	Me. 8 novembre 2023 – 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 9 novembre 2023 – 19h00	HDV salle 6

Vevey, le 30 octobre 2023

Table des matières

1.	OBJET DU PREAVIS	2
2.	PREAMBULE	2
3.	AUGMENTATION DES COUTS ET IMPREVUS	2
4.	TRIBUNE/CONSTRUCTION SUPPLEMENTAIRE	3
5.	INTEGRATION ET COMPENSATION VEGETALE	4
6.	CONCLUSION	6
7.	CALENDRIER	6
8.	MARCHES PUBLICS	6
9.	SUBVENTIONS	7
10.	ASPECTS FINANCIERS	7
11.	DECISIONS	7

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit supplémentaire de Fr. 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse.

Ce crédit est destiné au financement de trois postes :

- 1) Augmentation liée à la construction de l'ouvrage : +Fr. 75'390.- / Imprévus +3'520.-
- 2) Compensation de l'espace vert et intégration paysagère du skatepark : Fr. 230'260.-
- 3) Construction d'une tribune en bois : Fr. 57'300.-

2. PREAMBULE

Dans sa séance du 17 juin 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à entreprendre les travaux création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey pour un crédit total de Fr. 798'057.-.

Le projet se scindait en deux parties :

- Un skatepark en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse pour un coût de construction estimé à Fr. 273'558.- TTC ;
- Un Urban Skate à la « Place du 14-Juin », à côté du Centre commercial Manor, pour un montant estimé à Fr. 524'499.- TTC.

Dans la planification, il avait été proposé de travailler en premier sur le projet Quais Maria-Belgia et Veveyse et dans un deuxième temps sur celui à côté du Centre Manor, cette enseigne devant procéder préalablement à des travaux sur la façade de l'immeuble entre 2021 et 2023.

Dans sa décision du 17 juin 2021, le Conseil Communal avait conditionné l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre les travaux de réalisation d'un skatepark à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse par la restitution d'une surface à minima équivalente de verdure sur les quais veveysans.

Il était dès lors impératif d'élaborer le plan d'intégration et compensation végétale ainsi que d'établir le coût de ces travaux, afin de respecter le mandat donné à la Municipalité par le Conseil communal. Dans la communication C13/2023 du 11.05.2023, la Municipalité avait informé que le présent préavis serait soumis au Conseil Communal dans le 2^{ème} semestre 2023.

Pour information, le skatepark est ouvert au public depuis le 31 juillet et a fait l'objet d'une inauguration le 20 septembre dernier. Le site est très populaire auprès de tout public et ne désemplit pas.

3. AUGMENTATION DES COUTS ET IMPREVUS

3.1. Augmentation des coûts de l'ouvrage Vertical Technik

Le montant initial de l'ouvrage de glisse, sans les aménagements et éléments extérieurs, chiffré par Vertical Technik AG était devisé à Fr. 208'938.- TTC, selon chiffres 1 à 7 du tableau ci-dessous. Entre en avril 2021 et en mars 2023, date de l'adjudication des travaux, le coût de l'ouvrage a subi une augmentation de Fr. 75'390.-, soit une variation de +36.1%.

Celle-ci est liée à :

- 1) la hausse des coûts de transport, de terrassement, du béton, de la serrurerie et des pièces de protection des arrêtes qui a eu lieu entre la réception des offres lors de la rédaction du préavis au mois d'avril 2021 et les adjudications du mois de mars 2023 ;
- 2) les ajustements techniques du skatepark effectués lors de la finalisation des plans entre le 2^{ème} semestre 2021 et la fin de l'année 2022 avec les skateurs/skateuses afin de correspondre au mieux aux besoins.

Tableau 1 - Skatepark Veveyse – construction béton		Budget P20/2021	Adjudications 2023	Variation Fr.	Variation %
1	Travaux préparatoires, installations de chantier	14'000.00	14'000.00	0.00	0.0
2	Terrassements	57'000.00	67'500.00	10'500.00	18.4
3	Canalisations (évacuation eaux pluviales)	0.00	5'500.00	5'500.00	100.0
4	Ouvrages béton	72'000.00	106'000.00	34'000.00	47.2
5	Serrureries	8'000.00	21'000.00	13'000.00	162.5
6	Frais connexes (hébergement, transports)	21'000.00	28'000.00	7'000.00	33.3
7	Honoraires spécialistes	22'000.00	22'000.00	0.00	
Total Vertical Technik HT		194'000.00	264'000.00	70'000.00	
TVA 7.7%		14'938.00	20'328.00	5'390.00	
Total Vertical Technik TTC		208'938.00	284'328.00	75'390.00	36.1

3.2. Aménagements et imprévus

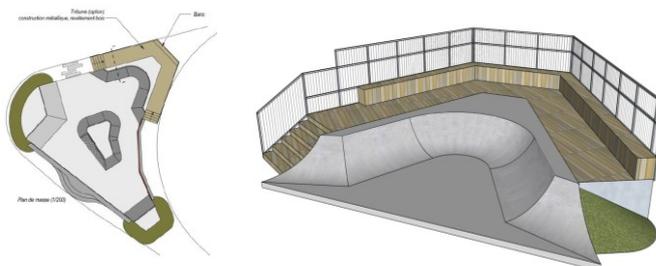
Le préavis prévoyait un montant de Fr. 47'000 pour les aménagements extérieurs (fontaine d'eau potable, poubelles de tri-sélectif, adaptation de l'éclairage public) ainsi que Fr. 13'000.- (5% du coût total) pour les imprévus. Des imprévus liés aux sondages et fouilles nécessaires avant le début de travaux afin de localiser les fibres optiques, ainsi que des frais de transport et d'élimination de la terre végétale contaminée par la Renouée du Japon (plante extrêmement invasive) ont engendré des coûts supplémentaires qui se résument comme suit :

Tableau 2 - Skatepark Veveyse – aménagements/imprévus		Budget P20/2021	Factures 2023	Variation Fr.	Variation %
8	Aménagements (éclairage, fontaine, poubelle)	47'000.00	43'535.90	-3'464.10	-7.3
9	Imprévus (terrassements, fouilles et sondages)	13'000.00	19'731.00	6'731.00	65.9
Total HT		60'000.00	63'266.90	3'266.90	5.4
TVA 7.7%		4'620.00	4'871.55	251.55	5.4
Total TTC		64'620.00	68'138.45	3'518.45	5.4

Total Tableau 1 et Tableau 2 : Fr. 78'908.45, arrondi à **Fr. 78'910.-**.

4. TRIBUNE / CONSTRUCTION SUPPLEMENTAIRE

Différents groupes de skateuses et skateurs avaient été sollicité.e.s entre 2019 et 2021. Lors la phase de consultation complémentaire menée en 2022, ils.elles ont fait part du besoin d'avoir une place pour entreposer leurs affaires, s'asseoir à proximité immédiate du skatepark et un endroit propice à l'animation.



L'idée d'une tribune est rapidement apparue ; l'entreprise Vertical Technik AG a proposé un projet sur l'extrémité Nord-Est du skatepark (voir croquis ci-dessus) pour un supplément de **Fr. 57'296.40**. Il s'agirait d'une construction métallique avec un revêtement en lame de terrasse en bois apportant un aspect naturel et chaleureux à l'installation en béton.

Après quelques mois d'utilisation, et au vu de l'affluence, cette tribune améliorerait également la sécurité du public : la partie sud du skatepark, qui fait partie intégrante de la structure de glisse, est régulièrement utilisée comme un banc par les utilisateurs ainsi que les parents. Cette situation est préoccupante en termes de sécurité.



5. INTEGRATION ET COMPENSATION VEGETALE

Dans sa séance du 13 mars 2023, la Municipalité chargeait le service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA) de l'établissement d'un plan pour des aménagements compensatoires et d'un projet d'intégration paysagère du skatepark. En effet, la réalisation de cet ouvrage entraînant l'imperméabilisation de 273 m² de sol en pleine-terre, une compensation végétale a été demandée par le Conseil communal à la Municipalité afin d'en réduire l'impact écologique. De plus, suite à l'abattage de trois arbres de 2^{ème} grandeur (arbres de Judée) dans le cadre de cette réalisation, la Municipalité a également décidé dans sa séance du 3 avril 2023 de charger TRA de procéder aux plantations compensatoires. Le coût total de ces travaux est estimé à Fr. 230'260.-.

5.1. Contexte géographique et paysager

La Place de l'Aviron et la partie sud-ouest du jardin Doret se situent à l'emplacement de l'embouchure de la Veveyse et de son cône de déjection. A cet ancien caractère naturel s'est substitué des parcs paysagers composés de pelouses plantées d'arbres et entrecoupées par des cheminements revêtus de tapis bitumineux ou de pavés. Le projet consiste à réduire l'emprise des cheminements en tapis bitumineux au profit de la végétalisation et désimperméabilisation des sols en étendant les surfaces de pelouses polyvalentes.

5.2. Contexte social

Tout comme le jardin Doret, la Place et la plage de l'Aviron sont des lieux très prisés par les différents visiteurs qui viennent en été se baigner dans le lac, s'étendre sur le gazon à l'ombre des arbres et qui, en toutes saisons, viennent s'entraîner sur les engins de fitness. Cet espace est également très souvent réclamé pour des festivités comme des festivals culinaires ou autres. Une plus grande surface de gazon serait un moyen d'augmenter la capacité d'accueil du public.

5.3. Projet de compensation végétale

Le projet de compensation végétale prévoit la désimperméabilisation de 420m² d'enrobé bitumineux et de dalles jointoyées au mortier sur un périmètre proche du skatepark, i.e. sur la Place de l'Aviron. Cette intervention permettrait de compléter l'étendue engazonnée de la place, et d'augmenter les surfaces plantées autour du skatepark, en prolongeant la bande plantée le long de la promenade de Müllheim. La compensation proposée permettrait de gagner 65% de surfaces perméables supplémentaires par rapport à la surface à compenser et de planter un arbre de première grandeur et un arbre de deuxième grandeur en sus de l'existant. De plus, une vingtaine d'arbres de troisième grandeur et une trentaine d'arbrisseaux complèteraient la végétalisation du secteur. Les essences proposées sont pour la plupart soit indigènes, soit particulièrement résistantes aux fortes chaleurs, tout en étant suffisamment rustiques pour résister aux hivers de la région.

5.4. Projet d'intégration paysagère

L'intention principale est de restituer aux environs du skatepark des zones de verdure rafraîchissantes et de faire dialoguer les volumes créés sur le skatepark avec des volumes végétalisés. La promenade de Müllheim garde le même gabarit et reste carrossable et accessible pour les véhicules des pompiers.

Côté skatepark, au nord de la promenade de Müllheim

Les talus de soutènement des deux pointes en relief aux extrémités sud-est et sud-ouest du skatepark sont adoucis en s'étirant sur quelques mètres. La pointe nord, surmontée par la plateforme en bois, n'est pas allongée. Trois pieds de houblons garnissent le garde-corps et la base de la plateforme et un frêne donc le tronc remonté à 3,50m fait la transition vers l'alignement de platanes du quai de la Veveyse.

Deux arbres de deuxième grandeur sont plantés le long de la promenade de Müllheim, en quinconce avec les érables argentés. Ils sont entourés d'arbres de troisième grandeur et d'arbrisseaux.

Les deux accès au skatepark, côté quai de la Veveyse et côté promenade de Müllheim, sont facilités par un pavage écologique, perméable, dont les joints sont engazonnés.

Dans la courbure de la route du quai Maria-Belgia, en vis-à-vis du SIGE, un « mur végétal » a été demandé par le SIGE pour jouer un rôle de réducteur de bruit. Un ensemble d'arbrisseaux plantés de manière plus dense qu'ailleurs (plantes destinées à être taillées pour la plupart) y sont ainsi insérés. Cette plantation offre également le bénéfice de bloquer d'éventuels skateboards qui pourraient être projetés sur la route.

Dans les espaces ouverts entre les végétaux, les vues sur le lac depuis le trottoir ou depuis la route sont privilégiées. Ces surfaces sont simplement semées de prairies maigres, amenant ainsi une gestion différenciée ne nécessitant qu'un entretien extensif.

Côté plage enherbée

Un gingko (arbre de première grandeur) vient prolonger la majestueuse ligne d'érables existante. L'accès aux engins de fitness se fait à travers le gazon ou côté sud par des bandes-gazon renforcées (alternance de lignes de béton et de lignes de gazon). Un banc en béton avec assises ponctuelles en bois fait dialoguer le béton du skatepark avec les zones de verdure environnantes. Le risque d'une utilisation du banc comme surface à skater est supprimé par l'éloignement d'un mètre entre la promenade et le banc.

Côté nord de la plage de l'Aviron

A partir de la Plage de l'Aviron, l'accès aux voitures n'est autorisé qu'aux riverains et aux véhicules d'urgence ou de déménagement. Ainsi un espace anciennement dédié aux véhicules est récupéré pour agrandir les deux petites fosses de plantation où se trouvent un robinier et un pin sylvestre. Elles deviennent une seule et même fosse grâce également au déplacement vers l'est de trois arceaux vélos.

Deux bornes escamotables permettent de délimiter plus franchement le secteur où piétons et cycles sont privilégiés.

Le tableau ci-après résume les coûts des travaux tels que proposés :

Tableau 3 - Skatepark Veveyse – intégration et compensation paysagère	Montant
Génie civil / terrassements	
Travaux préparatoires et terrassements	86'000.00
Canalisations et conduites / arrosage automatique	27'000.00
Revêtement et aménagements	31'000.00
Plantations	

Fournitures divers végétaux	5'500.00
Tuteurage, travail de plantation, ensemencement	8'500.00
Mobilier	
Mobilier urbain	15'000.00
Prestations propres du service TRA	21'000.00
Total HT	194'000.00
Divers et imprévus 10%	19'000.00
Total Net	213'000.00
TVA (8.1%) dès 01.2024	17'253.00
Total TTC	230'253.00

6. CONCLUSION

Si le projet initial de skatepark, devisé à Fr. 273'558.- subit une augmentation de Fr. 78'908.45 en lien avec les surcoûts précisés sous point 3 supra, les charges certes conséquentes liées à la compensation végétale de la surface de l'ouvrage et à son intégration paysagère notamment permettent de maintenir, voire de renforcer le maillage vert du site. Le tableau ci-après résume les coûts selon les postes précités :

Résumé des coûts supplémentaires	
Construction béton	75'390.00
Aménagements/imprévus	3'520.00
Tribune	57'300.00
Intégration et compensation végétale	230'260.00
Total TTC (arrondi)	366'470.00

L'espace prévu pour l'Urban Skate (à la « Place du 14-Juin », au sud-est du Centre commercial Manor) a été intégré dans le périmètre d'intervention du projet de réaménagement de l'interface de la gare en vue d'un mandat d'études parallèles (P26/2023). La pertinence d'un Urban Skate à cet endroit devra être confirmée dans le cadre de la démarche participative et des études en cours.

7. CALENDRIER

Début du chantier planifié : février 2024 sous réserve de la validation par le Conseil communal.
Durée estimée des travaux : 4-5 semaines

8. MARCHES PUBLICS

Les travaux de génie civil, de maçonnerie et de sanitaire (arrosage automatique) feront l'objet d'appels d'offres en procédure de gré à gré comparatif, conformément aux dispositions en vigueur de la Loi cantonale du 14 juin 2022 sur les marchés publics (LMP-VD), de son règlement d'application du 29 juin 2022 (RLMP-VD) et de la révision de l'Accord intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) du 15 novembre 2019.

Les travaux de plantation, de tuteurage et d'ensemencement seront réalisés par le secteur des espaces verts du service TRA.

Le marché de construction pour les travaux liés à la construction de la tribune a fait l'objet d'un appel d'offres en procédure en gré-à-gré, conformément aux dispositions en vigueur de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 14 juin 2022 et le règlement d'application de la Loi sur les marchés publics (RLMP-VD) du 29 juin 2022.

9. SUBVENTIONS

En date du 22 juin 2023, la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » a informé le Secteur sport que le montant déterminant pour le calcul de leur contribution était de Fr. 346'083.20 et que le Conseil de fondation accorderait une contribution financière indicative de Fr. 86'520.-. La contribution effective sera adaptée en fonction du décompte final, sur la base des pièces justificatives, et sera portée en diminution du crédit d'investissement.

10. ASPECTS FINANCIERS

10.1 Plan des investissements

Les travaux liés à la demande de crédit de Fr. 798'057.- figurent au plan des investissements 2021-2026, réactualisé le 28 novembre 2022 (communication C24/2022), sous l'objet « Réalisation de 2 skateparks à Vevey » pour un montant maximal de Fr. 798'000.-.

10.2 Financement

Il est proposé de financer la dépense de Fr. 366'470.- par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

10.3 Charges financières

L'annuité constante pour l'investissement global de Fr. 1'164'557.- (Fr. 798'087.-+Fr. 366'470.-), déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 3% et d'une durée d'amortissement de vingt ans, s'élève, à titre indicatif, à Fr. 78'280.- dont :

Fr. 58'230.- pour les intérêts

Fr. 20'050.- pour l'amortissement

10.4 Amortissement

Selon les règles du MCH2, les terrains ne sont pas amortis. Dès lors, le montant estimé de Fr. 230'260.- en lien avec la compensation de l'espace vert et l'intégration paysagère du skatepark ne sera pas amorti.

L'amortissement pour les dépenses pour l'augmentation des coûts liée à la construction de l'ouvrage, et aux imprévus, ainsi que pour la construction de la tribune estimé à Fr. 136'210.-, s'effectuera linéairement sur une période de 40 ans, soit environ Fr. 3'410.- par année.

Les subventions cantonales estimées à Fr. 86'520.- au total seront portées en diminution du crédit demandé pour la construction du skatepark.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

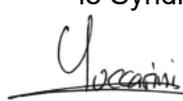
VU le préavis N° 30/2023, du 30 octobre 2023, concernant la « Demande de crédit supplémentaire de Fr. 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 366'470.- au crédit de Fr. 798'057.- octroyé en séance du 17 juin 2021 (P20/2021) ; le crédit total accordé pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey et la compensation végétale est ainsi porté à Fr. Fr. 1'164'557.- ;
2. de prendre acte que les subventions de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » estimées à Fr. 86'520.- viendront en diminution du crédit accordé pour la création d'un skatepark à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir ce crédit selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Laurie Willommet

Annexes :

- plan de situation actuelle
- plan d'intégration paysagère et compensation végétale

VILLE DE VEVEY

QUAI MARIA-BELGIA

PLAN DE LA SITUATION EXISTANTE

LEGENDE

DONNEES GENERALES

Parcelle

Bâtiment

BORDURES ET REVETEMENTS

Bordure existante

Enrobé bitumineux

Béton

Revêtement stabilisé type Limanat de Bex

RESEAUX

Chambre réseau assainissement et adduction d'eau

Candélabres

VEGETATION

Surface pleine-terre existante

Arbres existants

Arbres abattus

MOBILIER

Panneaux d'affichage

Arceaux vélos



PLAN	
Ech. 1:250	Format : 84.1 x 29.7 cm
Dessin : TRA / LG	
Date : 24.07.2023	

VILLE DE VEVEY

QUAI MARIA-BELGIA
Réalisation d'un skatepark

PROJET

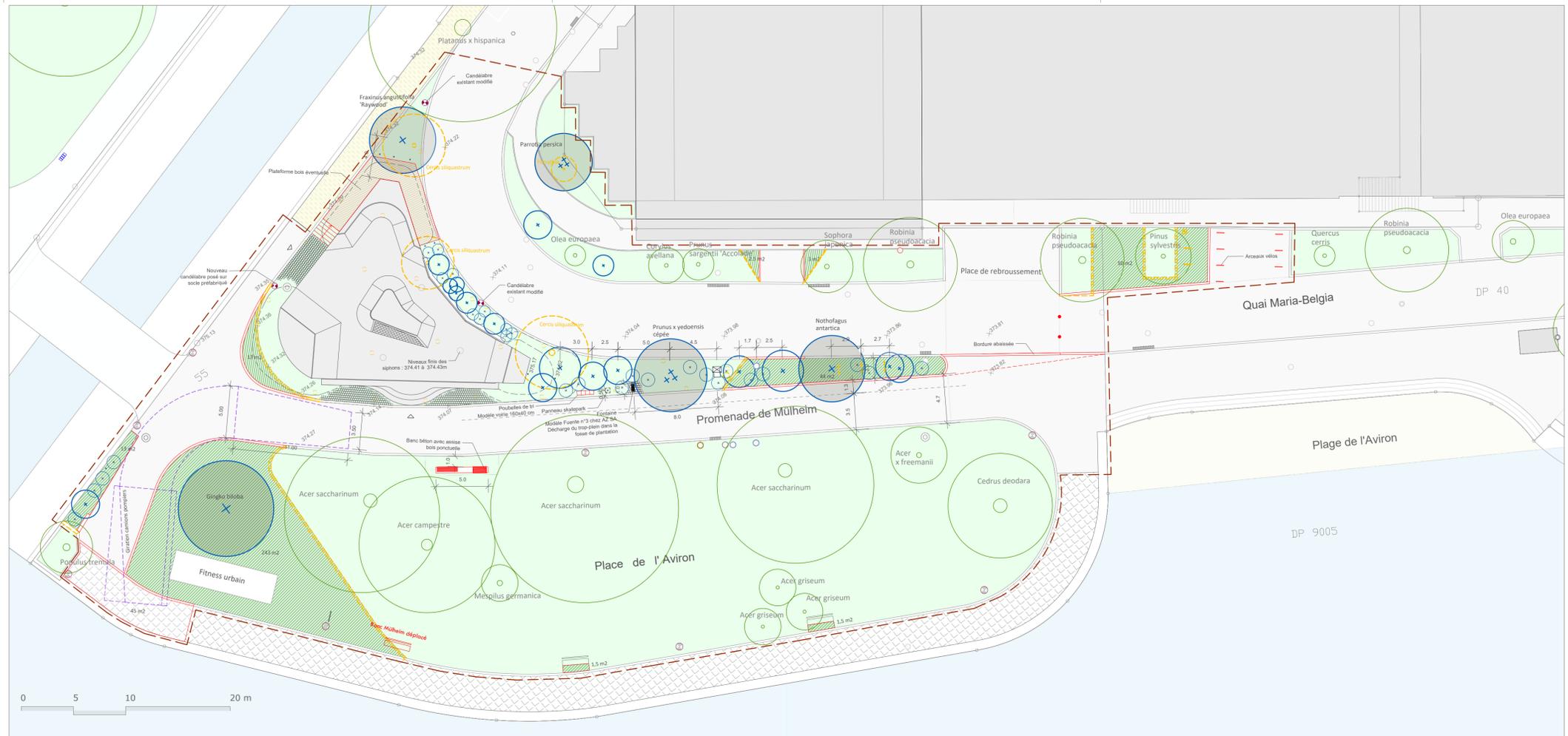
Compensation végétale

(273 m2 surface bétonnée, 3 arbres de 2ème grandeur)

LEGENDE

- | | |
|--|---|
| DONNEES GENERALES | SKATEPARK ET COMPENSATION |
| Périmètre d'intervention | Surface du skatepark à compenser : 273 m2 |
| Parcelle | Pavés écologiques, drainants |
| EXISTANT | Projet |
| Bordure existante | Plateforme en bois |
| Bâtiment | Revêtement imperméable (enrobé bitumineux) défoncé et rendu perméable : prolongement pavés grès existants, jointoyés au sable surface compensée : 45 m2 |
| Surface pleine-terre existante | Revêtement imperméable (enrobé bitumineux) défoncé et rendu perméable, végétalisé surface compensée : 368,5 m2 |
| Arbres existants | Arbres à planter : 1 arbre de 1ère grandeur, 4 arbres de 2ème grandeur |
| DEMOLITION | 20 arbres de 3ème grandeur |
| Bordure démolie | 28 arbres de hauteur inférieure à 1.5 m ou taillés |
| Arbres abattus | 6 plantes grimpantes |
| PROJET EN COURS | |
| Trottoir en revêtement stabilisé, type Limanat | |

PLAN	
Ech. 1:250	Format : A1
Dessin : TRA / LG	
Date : 24.07.2023	



VILLE DE VEVEY

QUAI MARIA-BELGIA
Réalisation d'un skatepark

PROJET

Intégration paysagère

PROJET VEGETATION

Arbres

1ère grandeur : *Ginkgo biloba* tige 2.5 m (1u),
2ème grandeur : *Fraxinus angustifolia* 'Raywood' tige 3.5 m (1u), *Parrotia persica* en cèpée (1u),
Prunus x yedoensis en cèpée (1u), *Nothofagus antarctica* forme libre (1u) taille de formation : voir encadré sur le plan

3ème grandeur, feuillage persistant : *Osmanthus x 'Burkwoodii'*, *Os.x.'Burkwoodii'* (2u),
Ilex crenata, *I.l.c.* (1u), *Arbutus unedo*, *Ar.u.* (1u),
Laurus nobilis, *La.n.* (2u)

3ème grandeur, feuillage caduc : *Carpinus betulus*, *Ca.b.* (6u) taillés, *Acer monspessulanum*, *Ac.m.* (1u),
Laburnum alpinum, *La.a.* (1u), *Cornus mas*, *Co.m.* (2u),
Hamamelis mollis, *Ha.m.* (1u), *Magnolia sieboldii*, *Ma.s.* (1u),
Amelanchier lamarckii, *Am.l.* (2u)

Arbrisseaux et plantes grimpantes

Arbrisseaux, ht inférieure à 2 m ou taillés, feuillage persistant : *Myrtus communis*, *My.c.* (14u)

Arbrisseaux, ht inférieure à 2 m ou taillés, feuillage caduc : *Hippocrepis emerus*, *Hi.e.* (4u),
Corylopsis pauciflora, *Co.p.* (4u),
Euonymus alatus 'Compactus', *Eu.a.'Compactus'* (2u)

Arbrisseaux à petits fruits comestibles, feuillage caduc : *Ribes uva-crispa*, *Ri.uva-crispa* (1u),
Ribes rubrum, *Ri.r.* (3u)

Plantes grimpantes aux fruits comestibles :

Actinidia arguta 'Issai', *Ac.a.'Issai'* (2u),
Humulus lupulus, *Hu.l.* (3u),
Vitis x. Vi.x. (1u)

Strate herbacée

Gazon à semer type Tival chez UFA (236m2)
Semis prairie fleurie, type prairie fleurie pour sols maigres chez UFA (335m2)

Couvre-sol

Pachysandra terminalis, 15 m2, 5u/m2 (75u)

PROJET REVETEMENT DE SOL - BORDURES

- | | |
|--|--|
| Pavés en grès | Banc béton avec assises bois ponctuelles |
| Bandes gazon SCADA chez Creabeton | Banc Mülheim déplacé |
| Gravier gazon (44m2) | Borne escamotable |
| Pavés écologiques CLASSIC GAZON chez Creabeton | Arceaux vélos |
| Bordures béton préfabriquées et bordures de route granit | Poubelles de tri |

- | |
|---|
| Fontaine à boire |
| Panneau explications d'utilisation du skatepark |

PLAN	
Ech. 1:250	Format : A1
Dessin : TRA / LG	
Date : 24.07.2023	



Taille *Nothofagus* :
Si présence de branches horizontales entre le sol et 4.5 mètres de haut débordant au-delà de 1.30m après la bordure : légère taille de formation (dite "taille en transparence") côté promenade de Mülheim une fois tous les 7 ans, afin de maintenir l'accès pour les camions secours.